

CRÉDOC

CONSOMMATION et MÔDES DE VIE

ISSN 0295-9976

N° 61 - Septembre 1991

Profession ? Stagiaire

Denise Bauer, Patrick Dubéchet, Michel Legros

Faut-il abandonner le stage comme outil prépondérant d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'école sans qualification ? Dix années après un profond renouvellement des politiques de traitement du chômage des jeunes, le gouvernement réaffirmait, en juillet 1991, la prééminence de toute forme d'emploi sur les autres dispositifs d'entrée dans la vie professionnelle.

Le recours systématique à des formules de stages stéréotypées, un usage parfois abusif des stagiaires par des employeurs, l'amateurisme de certains promoteurs de stages et surtout l'absence de passage entre le stage et l'emploi ont, il est vrai, contribué à disqualifier cette formule. Toutefois, il n'est pas certain qu'il faille abandonner les cheminements vers une meilleure insertion par la voie des stages. Une récente étude du CRÉDOC montre que les stagiaires se distinguent nettement parmi l'ensemble des jeunes en situation intermédiaire, entre l'école et un travail stable.

Souvent sortis de l'école en situation d'échec, le temps des stages est, pour eux, celui de l'apprentissage social, il leur permet d'acquérir un surcroît de maturité et d'expérience. Avec ses limites et ses insuffisances, le dispositif des stages d'insertion constitue ainsi une nouvelle filière de socialisation qui prend place à côté de la famille et de l'école, remplissant certaines fonctions que ces structures ne sont pas – ou ne sont plus – aptes à assumer.

Accéder au monde du travail : le stage ou l'emploi précaire

L'allongement de la scolarisation et l'extension progressive des formations supérieures ont contribué à créer une période, mal définie, entre l'adolescence et la vie d'adulte. Nombre de jeunes adultes, ou de vieux adolescents, sont encore dépendants économiquement d'une famille. Cette période est, pour la plupart d'entre eux, non dépourvue d'ambiguïtés. Pour certains, cette situation devient encore plus difficile à vivre lorsque, à la suite d'un échec scolaire ou d'un choix d'abandonner toute formation pour des raisons personnelles ou familiales, ils arrivent, sans qualification, sur un marché du travail qui ne peut répondre à leur demande. Commence alors le temps du chômage, des petits boulots, des stages, des emplois précaires, de l'intérim, toutes activités que l'on peut rassembler sous le terme de statuts intermédiaires.

Aussi bien l'étude du CRÉDOC que les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE montrent que les stagiaires et les jeunes qui occupent ces statuts intermédiaires ne sont pas interchangeables. Ils ne sont donc pas concernés de la même façon par les politiques de l'emploi. Les jeunes qui occupent un emploi précaire appartiennent déjà au monde du travail et res-

Situation des jeunes de 16 à 24 ans

Statut	%
Étudiant, élève, stagiaire non rémunéré	42,8
Apprenti	2,7
Chômeur	12,0
Stagiaire	3,8
Emploi précaire	8,3
Emploi stable	23,2
Militaire du contingent	3,2
Inactif	4,0
Total	100,0

Source : exploitation par le CRÉDOC des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE de 1987 et 1988

semblent, sur bien des points, aux jeunes bénéficiant d'un emploi stable, alors que les caractéristiques des stagiaires se rapprochent de celles des jeunes chômeurs.

Des jeunes en situation précaire, mais mieux intégrés

Comme ceux qui ont un emploi stable, les jeunes ayant un emploi précaire sont issus de familles dont la majorité correspond au modèle classique : un couple et

deux enfants. Le taux d'activité professionnelle de leurs parents est plutôt supérieur à la moyenne de la population. Ils sont peu demandeurs de stages et, en fait, ne fréquentent pas les stages du dispositif-jeunes. Ils sont sortis de l'école avec un niveau de formation plus élevé que les stagiaires (CAP, BEP ou années terminales). Pour ces jeunes, le contrat temporaire permet de « gagner sa vie en attendant le boulot fixe ».

Leurs commentaires sont peu indulgents vis-à-vis des stages pour des raisons financières : « c'est beaucoup

Définition des différentes catégories de jeunes actifs

A partir des Enquêtes sur l'Emploi réalisées par l'INSEE au mois de mars des années 1987 et 1988, le CRÉDOC a défini quatre catégories parmi les jeunes actifs : les chômeurs, les stagiaires, les précaires et les stables.

Les chômeurs sont pris en compte, qu'ils soient ou non inscrits à l'ANPE.

Parmi les stagiaires se trouvent l'ensemble des jeunes déclarant participer à un stage dans le cadre du dispositif « 16-25 ans » : stages d'orientation, d'insertion ou de qualification, TUC (travail d'utilité collective), SIVP (stage d'insertion dans la vie professionnelle), contrats de qualification ou stages réservés aux jeunes, ou dans le cadre d'autres stages non-définis plus précisément.

Les précaires travaillent soit dans le cadre d'un contrat à l'essai, d'un contrat d'intérim, d'un contrat à durée déterminée. Relèvent aussi de cette catégorie, les salariés dont la rémunération est inférieure à 2 000 francs mensuels, se déclarant à la recherche d'un autre emploi. Par défaut, les non-salariés ont été intégrés parmi les précaires.

Les stables sont l'ensemble des jeunes exerçant une profession et bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée.

d'heures pas bien payées », ou de débouchés : « après on se retrouve le bec dans l'eau ». Cependant, ces contrats précaires restent une solution d'attente et la majorité d'entre eux passent, malgré tout, par de multiples situations intermédiaires (contrats-inactivité-petits boulots-chômage...).

Des stagiaires plus vulnérables

Un faible niveau de formation rapproche sensiblement stagiaires et chômeurs. Des caractéristiques familiales communes renforcent cette proximité. Les stagiaires appartiennent davantage à de grandes familles, dans lesquelles, si les parents sont plutôt présents, les pères sont souvent au chômage et les mères fréquemment au foyer. Quel que soit leur âge, la famille reste le principal lieu de résidence des stagiaires.

La plupart des jeunes interrogés par le CRÉDOC avaient déjà participé à un stage, point de passage quasi obligé pour les moins qualifiés. Pour beaucoup, l'alternance chômage-stage-chômage caractérise l'essentiel de la trajectoire. Ils suivent un stage « pour avoir un but » ou parce que « c'est mieux que de traîner dans les rues » et puis « ça dépanne ». Le stage apporte une rémunération apparentée à une forme de salaire, dont le montant, même s'il n'est pas élevé, est décrit comme « acceptable » pour des jeunes qui vivent majoritairement chez leurs parents. La stabilité du dispositif d'insertion qui leur offre des stages compense l'instabilité de leur situation professionnelle et leur permet de « ne pas rester chez soi à ne rien faire ».

La mise en évidence des clivages entre « stables » et « précaires » d'un côté et chômeurs et stagiaires de l'autre, montre qu'il ne suffirait pas de réduire le volume des stagiaires pour que, mécaniquement, un nombre plus grand de jeunes accède au marché du travail, même par la porte étroite que constituent les emplois précaires. Les stages touchent une population souvent plus vulnérable du fait de l'origine sociale. Ils sont acceptés comme alternative au chômage, tandis que pour des jeunes moins défavorisés, le travail précaire constitue une étape préliminaire à l'obtention d'un contrat de travail stable.

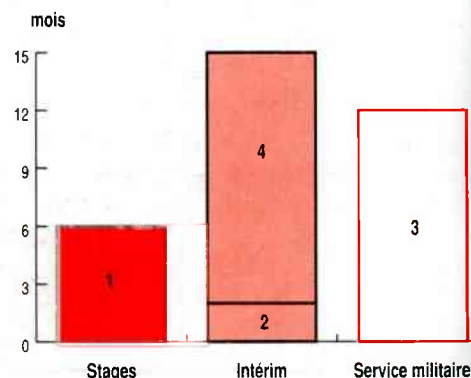
Des parcours types, rythmés

Pour près d'un jeune sur quatre enquêté par le CRÉDOC, le chômage recouvre la majorité de son parcours d'insertion professionnelle. Généralement, les périodes de chômage sont plus longues au début de la trajectoire, comme si avec le temps, les jeunes apprenaient à réduire cette période d'attente. Cinq types de trajectoires se dégagent.

L'insertion par la précarité

Un contrat ou rien

Ces individus ont régulièrement recours à l'intérim ou aux contrats à durée déterminée. Leurs trajectoires sont constituées d'alternance de périodes de chômage et de périodes d'emploi plutôt courtes. C'est une population à dominante masculine.



Les chiffres à l'intérieur des graphiques indiquent la chronologie de chaque parcours. Source : CRÉDOC.

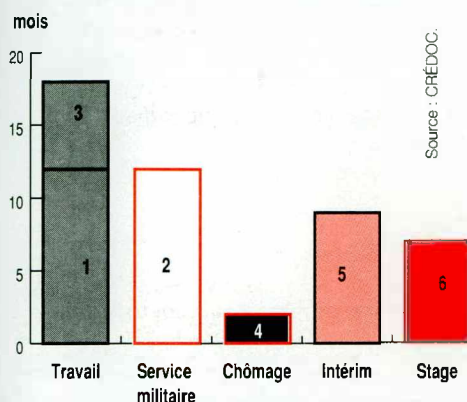
Pour eux, ce type de travail est une solution alternative. Un vrai boulot, c'est un « boulot fixe » et qui leur plaît. L'argument financier est essentiel, dans la mesure où ils vivent majoritairement seuls ou en couple. Le stage est défini en termes négatifs : « C'est de l'arnaque » et s'adresse aux moins qualifiés : « quand on a des diplômes, on fait pas de stages ». Ils préfèrent un contrat de travail de courte durée, même s'ils ne se font guère d'illusions sur les possibilités d'embauche définitive. Ils ont plutôt une démarche volontariste : « Il faut toujours essayer de monter, plus on monte, plus on est payé », « j'ai appris à me débrouiller seul ». Même s'ils admettent que « beaucoup de jeunes ne veulent pas travailler », pour eux, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, c'est aussi à cause d'une restructuration économique jugée excessive : « C'est à cause des patrons, ils achètent des machines, ça fait mal à l'ouvrier. »

Les débrouillards

Ils ont des trajectoires longues comportant plusieurs types d'activité : des stages, des périodes de travail et de chômage. Ils

és par le chômage

n'apparaissent pas particulièrement découragés et ont souvent un but précis du type « s'installer à son compte », avoir une qualification ou un diplôme. Leurs parcours touche-à-tout leur a semble-t-il permis d'élaborer un projet.

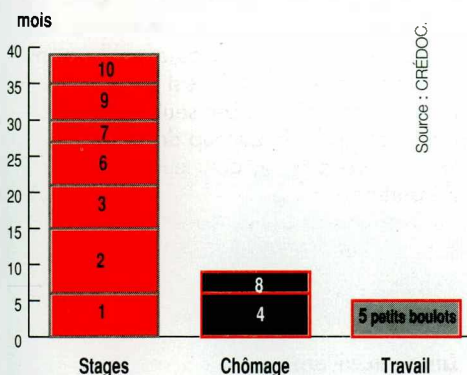


Deux types d'histoire distinguent les jeunes de ce groupe. D'un côté ceux que le passé a conduit à s'émanciper et à se débrouiller seul. Ils sont issus de familles dans lesquelles les difficultés étaient plus d'ordre relationnel (conflit avec les parents) avec des comportements qui ont pu conduire ces jeunes devant la Justice. De l'autre côté, des jeunes soutenus par leurs parents : « J'ai les pieds sur terre, on en discute avec mes parents. » Les stages sont alors appréciés à la mesure de leur utilité dans ses projets.

Le temps des stages

L'alternance chômage-stage-chômage

La trajectoire de ces jeunes adultes se construit autour de l'alternance de périodes de chômage ou d'inactivité et de périodes de stage. Ce groupe est en majorité féminin. Les niveaux de formation sont parmi les plus faibles. Il n'est pas rare que plusieurs stages se soient succédé tout au long de leur parcours.

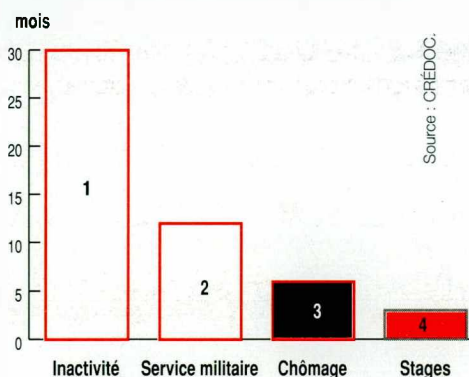


Pourquoi font-ils des stages ? Il y a l'espoir de formation parce que « on apprend », et

le rêve : « on peut tomber pile dans une entreprise et se faire embaucher ». Mais c'est aussi l'inactivité forcée qui les fait se tourner vers les stages : « Autant faire un stage que de rester à la maison », c'est aussi « avoir une vie professionnelle qui ressemble à une vie normale ». Le vrai boulot leur paraît inaccessible : « ce serait une chance extraordinaire ». Fatalistes sinon lassés, ils s'installent dans un mode de vie rythmé par les stages : « Si après mon TUC, j'ai rien, je ferai un stage ». Ils estiment que les difficultés des jeunes s'expliquent essentiellement par leur manque de diplômes ou de formation, et puis le fatalisme revient : « pas facile de trouver un travail », « y-en-a plein comme moi ».

L'inactivité et le chômage

Il s'agit de courtes trajectoires de jeunes sortis tard du système scolaire avec des niveaux proches du CAP ou du BEP. Sans réelles perspectives professionnelles, ils restent relativement indécis et passifs. Pour eux, un vrai boulot est un emploi stable. Quant aux stages, ils considèrent qu'« ils peuvent apporter un plus, mais on est sous-payé ». Les raisons des difficultés d'insertion des jeunes, c'est « à cause du système qui est mal foutu » et « c'est la faute des patrons qui veulent des diplômes et de l'expérience ».



Parmi eux beaucoup de femmes ont connu une période d'inactivité d'un an ou plus, liée à des problèmes de santé ou une maternité. Leur recherche de travail n'est pas toujours régulière.

Les jeunes en recherche

Ce sont, en majorité, des jeunes, proches du niveau CAP ou BEP, qui ont « arrêté l'école brusquement sur un coup de tête ». Affectivement proches de l'école, ils ne semblent pas tout à fait prêts ou décidés à s'insérer professionnellement. Si leurs parcours actuels sont un peu hachés et sans logique apparente, il est vraisemblable que leur niveau de formation leur permettra de s'intégrer tôt ou tard dans une entreprise.

Le stage dans l'itinéraire d'insertion

Pour les individus les moins qualifiés, les stages, et plus généralement le dispositif-jeunes, participent à la gestion de la période d'attente, d'incertitude et d'indétermination dans laquelle ils se trouvent. Période d'attente, parce qu'il n'y a pas d'emploi pour eux. Période d'indétermination, parce que bon nombre de jeunes ne sont pas prêts à subir les contraintes liées à la vie en entreprise. Tous veulent avoir un « boulot fixe » qu'on ne pourra leur fournir, et en conséquence, certains ne sont pas sûrs d'avoir envie de travailler. Périodes d'incertitude, caractéristiques de ce moment particulier qu'est la jeunesse. Afin de pouvoir accéder à un emploi, certains jeunes ont besoin d'acquérir des compétences sociales autant qu'un savoir-faire professionnel.

Après plus de dix années d'existence, les différentes formules de stages d'insertion ont finalement trouvé leur public. Les jeunes les moins qualifiés de 20 à 24 ans savent désormais que ces stages d'insertion ne les mènent pas à l'emploi. Mais les allers-retours dans l'entreprise constituent une forme d'approche d'un monde redouté auquel ils aspirent et dont ils se sentent rejetés. En outre, ces stages ne représentent pas uniquement une nouvelle période de socialisation qui prolongerait celle de l'école. Ils ont aussi pour fonction d'apporter des ressources et de permettre aux jeunes de se positionner entre l'école et un emploi dans des statuts, intermédiaires certes, mais qui conduisent ces jeunes, de stage en stage, à les revendiquer comme une position sociale procurant des droits. Les formateurs que nous avons rencontrés le disent : certains jeunes en arrivent même à demander, avant même l'entrée en stage, des niveaux de rémunérations, des congés payés. Comme un salarié le ferait face à son employeur.

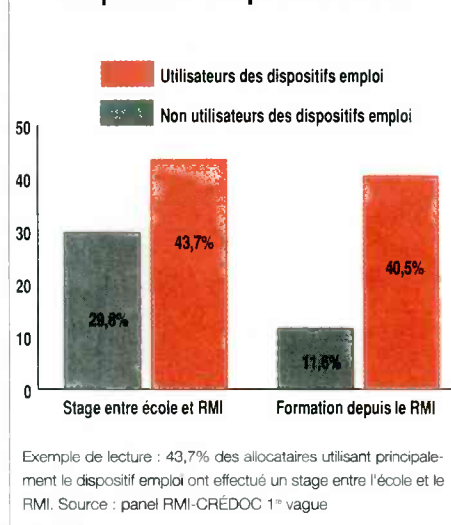
L'exemple du RMI

Une étude, réalisée par le CRÉDOC sur un panel d'allocataires du RMI, montre l'existence d'une relation particulièrement nette entre le fait d'avoir effectué au moins un stage depuis la sortie de

l'école et une plus forte inscription dans un processus d'insertion professionnelle, de recherche d'emploi, de bilan professionnel ou de stage de qualification. On pourrait dire qu'il s'agit là de comportements sans espoir reproduits à défaut d'autres possibilités d'insertion. Mais on peut admettre, aussi, que le stage fonctionne, pour certains, comme un entraînement, un passage possible vers l'insertion professionnelle.

Ce constat vient confirmer l'idée qu'à défaut d'une utilité globale permettant de façon massive à des jeunes non qualifiés d'entrer sur le marché du travail, les stages ont permis à certains jeunes une transition moins difficile vers leur vie d'adulte et l'apprentissage de certaines compétences sociales.

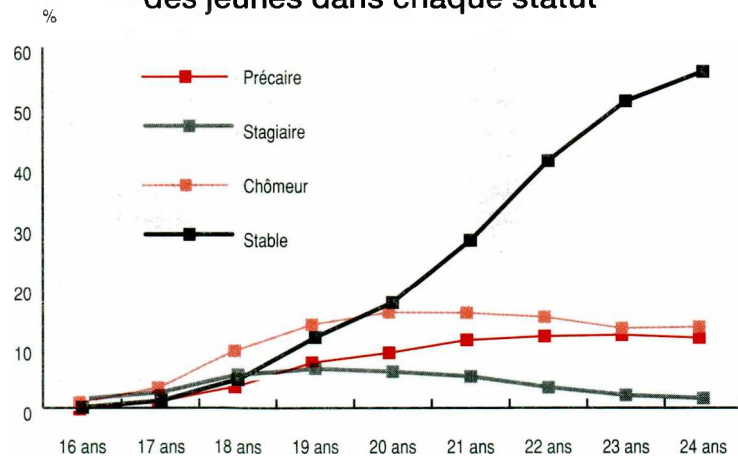
Les anciens stagiaires plus présents dans le dispositif emploi du RMI



Une transition au risque de la durée

Les statuts intermédiaires ont un caractère effectivement transitoire et, de 20 à 24 ans, les jeunes bénéficiant d'un emploi stable deviennent progressivement les plus nombreux. Le stage correspond davantage au début du parcours d'insertion, le nombre de stagiaires décroissant régulièrement à partir de 19 ans. Les emplois précaires augmentent régulièrement jusqu'à l'âge de 23 ans pour décroître légèrement ensuite.

Répartition selon l'âge des jeunes dans chaque statut



Source : exploitation par le CRÉDOC des enquêtes sur l'emploi 1987 et 1988 de l'INSEE.

La « stabilité » relative des jeunes « précaires » au-delà de 21 ans, ainsi que celle des chômeurs laisse incertain, pour ces catégories de jeunes, l'accès à un emploi stable dans un avenir proche. Les stages sembleraient mieux jouer leur rôle de dispositif de transit vers l'emploi. Toutefois, l'examen des trajectoires d'insertion des jeunes montre que le passage se fait plus souvent du stage vers la précarité ou le chômage que du stage vers l'emploi stable. Par ailleurs, on retrouve, au-delà de 24 ans, un petit nombre de jeunes adultes maintenus dans des stages.

Pour en savoir plus

L'étude, dont quelques résultats ont été présentés ici, a été réalisée à la demande de la Mission Interministérielle Recherche-Expérimentation. Elle porte sur les jeunes âgés de 20 à 24 ans, de niveau VI ou Vbis qui se trouvent dans cette position intermédiaire entre le chômage et le contrat de travail de droit commun.

Deux enquêtes ont été utilisées :

- l'enquête sur l'emploi de l'INSEE de 1987 et 1988. Elle permet de connaître la situation des 16 - 24 ans par rapport à l'emploi, à la formation, à l'origine sociale et à la famille pour les jeunes qui vivent chez leurs parents ;
- une enquête avec des entretiens approfondis effectués par le CRÉDOC auprès d'une centaine de jeunes peu qualifiés des bassins d'emploi de Saint-Nazaire et d'Amiens. Plus qualitative, elle permet d'identifier leurs trajectoires sociales.

Dans ce document apparaissent les résultats d'autres travaux réalisés par le CRÉDOC. La Commission nationale d'évaluation du RMI a confié au CRÉDOC la mise en place d'un panel de bénéficiaires de cette mesure. Les résultats de la première vague d'enquête ont fait l'objet d'un rapport en 1991.

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 00

Diffusion par abonnement uniquement
160 francs par an - Environ 10 numéros.

Commission paritaire n° 2193 - AD/PC/DC

Réalisation : La Souris : 45 21 09 61